



## Mode de garde d'enfant

-----  
Par Saperlotte

Bonjour, mon compagnon a un enfant (9 ans) d'une précédente relation, il est en garde alternée mais les 2 parents habitent environ à une soixantaine de kilomètres l'un de l'autre. Mon compagnon demande régulièrement que la mère de son fils fasse un effort sur le trajet d'une quarantaine de kilomètres aller-retour, car il m'est plus de 1h à chaque trajet soit un peu plus de 2h aller-retour, mais elle refuse très souvent. Est il possible de faire valoir la distance pour qu'elle fasse une partie du trajet au vu de la distance svp ?

D'autre part, mon compagnon est routier et part à la semaine, il n'a donc pas d'horaire fixe, est il possible de prendre en compte la pénibilité de son travail ? Vu qu'il n'a pas d'horaire fixe, est il possible d'avoir une largesse horaire et sur le lieu de rendez-vous le vendredi en récupérant son fils ?

Enfin, ils sont en garde alternée alors qu'ils habitent loin, à quel autre mode de garde peut il prétendre ? D'autant qu'il ne peut avoir toutes les vacances scolaires et ne peut pas le prendre à chaque vacances.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avec une telle distance, une garde alternée est compliquée à gérer et fatigue l'enfant.

"faire un effort" n'est pas prévu dans le jugement, et la mère n'a pas plus d'obligations que le père. Elle a peut être elle aussi ses contraintes et difficultés.

La résidence chez la mère avec DVH pour le père serait peut-être plus adaptée. Il faut faire le point sur les différentes options, au besoin avec un avocat et présenter au JAF une convention modifiée dans l'intérêt de l'enfant (et non des parents)

-----  
Par kang74

Bonjour

Les arguments que vous donnez remettent sur tout en cause la légitimité de la GA, au profit d'une résidence chez la mère vu l'argument de la disponibilité limitée du père .

Le fait même de ne pas pouvoir le prendre telle une GA (50/50) fait que, de toutes les façons ils semblent déjà ne plus être en GA .

Attention faire moins qu'une garde classique ( un week end sur deux + moitié des vacances scolaires) fait qu'une pension soit bien plus élevée .

L'enfant peut aller en centre aéré, chez une nounou, dans de la famille etc .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quel est le parent qui a créé cet éloignement ?

-----  
Par Saperlotte

Si j'ai bien suivi son histoire, elle a été hospitalisée en HP et à la sortie, est partie vivre en ville. Mon compagnon a ensuite acheté une 1ere maison, un peu plus loin encore et il y a 2 ans, il s'est éloigné encore plus pour acheter une 2nde maison. Mais ils ont un passé compliqué et j'ai dû mal à tout bien situer.

En tous cas, ils ne s'entendent pas, toutes les semaines ils se prennent la tête pour savoir si son père prend le petit ou pas. Elle lui donne un planning annuel de garde sans le consulter. Ils ont beaucoup de problèmes de communication.

-----  
Par kang74

Y a t il un jugement ?

C'est très curieux d'avoir un planning en GA puisque c'est assez simple d'organiser la venue de l'enfant une semaine sur deux , sauf pour les vacances .

-----  
Par Saperlotte

Oui, il y a eu un jugement et une AEMO. J'essaie de chercher des solutions pour apaiser tout ca mais c'est compliqué, d'où ma démarche. Merci pour vos conseils

-----  
Par kang74

Donc si AEMO il y a , ne rien faire sans leur aval .  
C'est important .

-----  
Par yapasdequoi

Une AEMO : Il est temps de le préciser ...  
Voyez avec votre interlocuteur social.  
Une réponse d'un forum ne remplacera pas son conseil parce qu'il connaît la situation.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je précise que dans le contexte d'une AEMO il n'est sans doute pas sage de vous impliquer dans la recherche de solutions. Il vaut mieux laisser les parents régler leurs problèmes avec l'aide des services sociaux dont c'est le métier.

Juridiquement cette affaire ne vous regarde pas même si elle a des répercussion sur votre vie quotidienne. Il faut donc bien garder en tête que ni le JAF ni les intervenants sociaux ne vont se soucier de l'impact de la situation sur vous. Il n'est pas toujours évident pour une personne vivant dans le foyer de l'enfant de compter pour du beurre ou à peu près dans ce type d'affaire.